



## RESOLUTION

### ASSEMBLEE GENERALE

### 21 SEPTEMBRE 2023

Réunis à plus de 200 en Assemblée Générale ce jeudi 21 septembre, les adhérents FO de Pôle emploi considèrent l'action syndicale libre et indépendante plus que jamais indispensable face à la politique du gouvernement qui engendre la remise en cause de nos droits et acquis sociaux, la destruction des services publics, l'abaissement du coût du travail, ainsi que la perte vertigineuse du pouvoir d'achat.

L'Assemblée Générale condamne la mise en œuvre depuis le 1er septembre de la « réforme » des retraites. Dans une logique d'affrontement dont il porte seul la responsabilité, le gouvernement Macron / Borne a décidé d'imposer brutalement son texte de loi, malgré la mobilisation historique des salariés avec leurs organisations syndicales, soutenus par l'écrasante majorité de la population.

A l'unisson de sa Confédération, l'Assemblée Générale réaffirme sa détermination à agir dans l'unité pour l'abrogation de cette contre-réforme. Pour ce faire, elle mandate le Conseil Syndical à renforcer le développement de la section FO par la syndicalisation.

L'Assemblée Générale se félicite du refus de la Confédération de participer au « Conseil National de la Refondation » convoqué par le président Macron le 7 septembre dernier : c'est la marque de notre indépendance.

L'Assemblée Générale considère que la « *conférence sociale sur les carrières et les branches situées sous le salaire minimum* » est une tentative d'Emmanuel Macron d'associer les organisations syndicales à la politique néo corporatiste du gouvernement : FO n'est pas un corps intermédiaire. Liberté et indépendance, tels sont nos mots d'ordre !

L'Assemblée Générale souligne qu'en obtenant jusqu'à 15 % d'augmentation de salaire par la grève dure, les agents de sécurité d'aéroport au Royaume-Uni, les enseignants écossais et les cheminots allemands montrent la voie. Elle observe avec attention la grève totale reconductible engagée depuis plusieurs jours aux Etats Unis dans l'industrie automobile.

L'Assemblée Générale déplore que le capital, dopé par l'inflation, annonce de nouveaux records de profits et de dividendes en ce premier semestre 2023. La réalité est toute autre pour les travailleurs et leurs familles : nouvelle augmentation des tarifs de l'énergie de 10 % depuis le 1er août, réduction des droits avec la mise en place du « *montant net social* » qui impacte le montant du RSA et de la prime d'activité, déremboursement des

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)





## RESOLUTION

### ASSEMBLEE GENERALE

### 21 SEPTEMBRE 2023

médicaments, perspective de 15 milliards d'euros d'économie sur les services publics, préparation d'un nouveau hold-up sur l'assurance chômage...

Elle déplore que, dans le même temps, les exonérations et aides sans contreparties aux entreprises s'élèvent à 200 milliards. Rien qu'en 2022, 73 milliards ont été détournés de la Sécurité sociale. Elle condamne le fait que, d'ici 2023, le budget militaire atteindra 413 milliards d'euros (+40 %), entraînant de nouvelles destructions de services publics.

L'Assemblée Générale constate que, pour imposer sa politique minoritaire, le gouvernement Macron / Borne est encore monté d'un cran dans l'intimidation, la répression, la remise en cause de la liberté de manifester... au point que même la Confédération Syndicale Internationale se soit alarmée des violences d'Etat sur les manifestants pendant le mouvement sur les retraites.

L'Assemblée Générale considère que la comparution devant les tribunaux de centaines de syndicalistes, y compris FO comme dans le Maine-et-Loire, du fait de leur engagement dans la mobilisation contre la réforme des retraites, ou encore la convocation en gendarmerie de Sébastien Menesplier, membre du bureau confédéral de la CGT, sont intolérables.

L'Assemblée Générale estime que l'escalade autoritaire du gouvernement Macron/Borne constitue une menace pour la démocratie et l'existence même du syndicalisme libre et indépendant.

Dans ces conditions, l'Assemblée Générale soutient les syndicats et les militants FO qui décideront de participer aux marches du 23 septembre « *contre la répression* », pour la défense des libertés démocratiques, notamment syndicales.

L'Assemblée Générale se félicite de la mobilisation, samedi 9 septembre, contre la fermeture de la maternité d'Ancenis, qui devrait aboutir à son maintien.

A Pole Emploi, cette année, **du 13 au 23 Novembre, les salariés de Pôle Emploi sont appelés à élire leurs représentants du personnel.**

Cette élection servira aussi à déterminer la représentativité au niveau régional et national ainsi que le nombre de Représentant de Proximité que FO pourra désigner en région. En 2019, le résultat de FO a tutoyé les 38%, il faudra faire encore mieux dans quelques semaines !

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)





# RESOLUTION

## ASSEMBLEE GENERALE

### 21 SEPTEMBRE 2023

La section FO doit poursuivre, et même amplifier, sa dynamique militante dans les instances, bien sûr, mais aussi, et surtout, sur le terrain avec encore plus de visites, plus de contacts et de discussions avec l'ensemble des collègues. Ceci ne sera possible qu'avec l'appui de tous nos camarades dans la région.

Certes, le résultat des élections de 2019 en région était le plus élevé jamais réalisé depuis la création de Pôle Emploi, pour autant, la syndicalisation a stagné et même reculé en région depuis 4 ans.

La section a donc impulsé des changements qui ont permis de freiner la baisse du nombre de nos syndiqués. Aussi, l'année 2023 se clôture avec un nombre de cartes qui sera de nouveau en augmentation dans les 5 départements et qui devrait repasser au-dessus des 350. C'est une excellente nouvelle et la section ne peut que s'en réjouir et poursuivre dans cette voie.

Pour poursuivre ce travail de développement dans les mois et les années à venir, pour être en capacité d'instaurer un rapport de force à la hauteur des attaques que nous subissons, nous devons commencer par aller chercher le meilleur résultat possible. Il en relève de la responsabilité de chaque adhérent et la discussion dans l'AG doit permettre de lever les obstacles et dégager des objectifs.

Et parce que l'enjeu de ces élections c'est aussi d'assurer pour tous les salariés une redistribution égalitaire des œuvres sociales, la section se donne pour objectif de simplifier et d'ouvrir l'accès aux prestations du CSE pour tous.

Cela implique une nouvelle gestion ASC visant à proposer **en option** : la mise en service d'une carte de paiement avec deux objectifs :

- Supprimer les avances et les délais de remboursement pour les détenteurs de la carte.
- Pouvoir reporter les dotations non consommées d'une année sur l'autre.

Cette nouvelle option qui serait proposée aux seuls salariés qui le demandent permettra également aux élus FO du CSE d'être plus proche des agents sur les sites parce qu'ils seront beaucoup moins sollicités par la gestion, très lourde, du traitement des œuvres sociales.

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

**Local FO** : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)





## RESOLUTION

### ASSEMBLEE GENERALE

### 21 SEPTEMBRE 2023

Cela ne peut se substituer, bien évidemment, au rapport de force qu'il nous faut construire rapidement pour aller chercher des augmentations de salaires ainsi qu'un déroulement de carrière pour tous à l'image de celui de 2002 enterré par les organisations qui ont signé la classification et l'accord de 2018 !

Le 6 octobre 2022, l'Assemblée Générale se déclarait « prête à se mobiliser, y compris par la grève, pour défendre nos régimes de retraite par répartition » et se déclarait « très inquiète envers la transformation de Pôle Emploi en France Travail ».

Un an après, l'Assemblée Générale se félicite de l'implication importante des adhérents et militants Force Ouvrière dans les grèves et manifestations, souvent massives de la région. L'Assemblée Générale se satisfait que la Confédération Force Ouvrière ait tout tenté pour implanter la grève et permettre sa reconduction. A Pole Emploi Pays de la Loire, notamment, à l'appel de la section FO, les grévistes ont reconduit à plusieurs reprises la grève pendant 2 ou 3 jours.

L'Assemblée Générale constate, néanmoins, qu'à ce stade, le déclenchement de la généralisation de la grève, seule à même de faire reculer le gouvernement, n'a pas abouti. Néanmoins le gouvernement ressort de ce mouvement très affaibli et doit faire face à un rejet massif des salariés. Il n'est pas un événement public en présence de M. Macron sans que ce dernier ne soit sifflé ou « cassé » et l'Assemblée Générale s'en réjouit.

Car au-delà du report de l'âge légal du départ à la retraite, qui conduit à nous voler 2 ans minimum, cette contre-réforme porte en elle la destruction de notre Sécurité Sociale, l'anéantissement de ce qu'il reste du paritarisme, aux fins de satisfaire toujours et davantage les appétences du marché privé. Ainsi donc, c'est l'ensemble de notre protection sociale collective basée sur la solidarité des travailleurs, assise sur le salaire différé et acquise de longue lutte, qui est dans le viseur. FO n'aura de cesse de combattre cette gestion mercantile que gouvernement et patronat appellent de leurs vœux.

Un an après le 6 Octobre 2022, l'Assemblée Générale constate que ses inquiétudes envers France Travail sont bien fondées et condamne le choix de la Direction Régionale de s'être engouffrée dans les expérimentations BRSA et la Préfiguration France Travail, telle une première de la classe.

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

Local FO : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)





## **RESOLUTION**

### **ASSEMBLEE GENERALE**

### **21 SEPTEMBRE 2023**

Alors que la coupe était déjà pleine, nous essayons les plâtres d'une telle précipitation.

La Direction Régionale a beau jeu d'assurer que « tout va très bien, Mme la Marquise » alors que les conditions de travail se dégradent de façon accrue et que les interrogations portées par Force Ouvrière sont éludées, voire balayées d'un revers de main.

L'Assemblée Générale, à l'instar de sa Confédération, de sa Fédération et du Bureau de la Section Fédérale condamne le Projet de création de France Travail.

Elle considère que cette nouvelle entité constitue un outil taillé sur mesure pour poursuivre vers l'abaissement du coût de travail via des moyens coercitifs, notamment envers les bénéficiaires du RSA. Ces « sans emploi » sont ainsi livrés sans vergogne au marché privé qui pourra, selon les besoins en main d'œuvre locaux des Régions « piocher » dans ce « vivier » corvéable à merci au service des entreprises.

Pour l'Assemblée Générale la charge de travail générée par les millions d'inscriptions supplémentaires sans moyens engendrera une amplification considérable du recours à la sous-traitance, ce à quoi l'Assemblée Générale oppose sa revendication de ré-internalisation de toutes les activités.

L'Assemblée Générale déplore une augmentation accrue du nombre d'agression de collègues qui s'accompagne d'un degré de violence de plus en plus élevé. Pour l'Assemblée Générale, les réformes successives d'Assurance Chômage qui ont considérablement durci les conditions d'indemnisation sont en lien direct avec cet état de fait.

Alors que le projet de loi Plein Emploi s'apprête, au travers de France Travail, à déployer une politique coercitive envers les allocataires du RSA, l'Assemblée Générale réaffirme qu'il est urgent de réinstaurer l'anonymat. Il s'agit, là, d'une mesure de protection simple, efficace et de bon sens !

Elle dénonce les manquements de la Direction dans son obligation légale de protection des salariés. Cette dernière s'apprête à déployer d'un système de protection dit « systèmes technologiques de sûreté ».

Le recours à un tel dispositif (caméras, alarmes, affiches, etc.) démontre que la Direction a conscience du risque d'agressions qui pèse sur les agents dans l'exercice de leurs missions.

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

**Local FO** : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)





## **RESOLUTION**

### **ASSEMBLEE GENERALE**

### **21 SEPTEMBRE 2023**

Or, si un demandeur d'emploi peut exprimer violemment sa colère verbalement ou physiquement dans l'enceinte des locaux, l'hypothèse de le faire à l'extérieur, l'est tout autant, à fortiori si ce dernier se sait filmé par les caméras de surveillance en agence.

La section considère que la délivrance de l'identité à l'utilisateur accroît ce facteur de risque dans la vie personnelle de l'agent. C'est pourquoi, l'Assemblée Générale soutient activement devant les Prud'hommes l'action d'un camarade qui réclame le rétablissement de son droit à l'anonymat vis-à-vis des usagers.

D'ailleurs, l'Assemblée Générale revendique, depuis toujours le retour à l'anonymat pour tous. Cette revendication prend une dimension plus importante encore avec l'arrivée de France Travail et son lot d'actions punitives envers les « sans emploi ».

Force est de constater qu'au nom de la sacro-sainte « relation client », la Direction ne recule devant rien quand y compris le sacrifice de la sécurité des agents. L'Assemblée se déclare déterminée à mener la bagarre contre la levée d'anonymat et attend la décision du juge départiteur le 21 novembre prochain comme étant une prochaine étape.

L'Assemblée Générale dénonce le caractère arbitraire et disciplinaire des récentes mesures liées aux « conflits d'intérêt et détournement de finalités ».

Des agents se voient, en effet, convoqués pour « rappel à la règle » au motif d'une simple interrogation de données de nouveaux agents recrutés ou de personnalités politiques, dans l'exercice de leur mission. Pour l'Assemblée Générale, il s'agit là d'une mise sous surveillance permanente de l'activité des agents qui s'apparente à « Big Brother ».

L'Assemblée Générale restera attentive au regard de ces nouvelles dispositions qui ouvrent la boîte de Pandore aux procédures disciplinaires subjectives et aléatoires pour les agents, comme pour les encadrants.

Au passage, l'Assemblée Générale estime, qu'alors que près de 10 millions personnes inscrites à Pole Emploi se sont vues voler leurs données personnelles, la Direction serait bien avisée de s'atteler à protéger, avant tout, contre la cybercriminalité.

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

**Local FO** : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)





## **RESOLUTION**

### **ASSEMBLEE GENERALE**

### **21 SEPTEMBRE 2023**

Au regard de la démonstration autoritarisme de la Direction qui a frappé notre camarade Anthony, l'Assemblée Générale ne peut que s'inquiéter vis-à-vis de telles mesures à caractère disciplinaire, qui matérialise une épée de Damoclès au-dessus de chacun d'entre nous.

Si l'Assemblée Générale se félicite que, grâce à un travail de défense méthodique et déterminé, la section ait évité le pire à notre camarade, elle dénonce que malgré tous les éléments à décharge, la Direction Générale ait prononcé une mise à pied de 5 jours avec retenue de salaire.

Pour l'Assemblée Générale, il s'agit là d'une sanction lourde prononcée sans caractérisation d'une véritable faute imputable à l'agent. C'est pourquoi, l'Assemblée Générale fait sienne la démarche prud'homale d'Anthony, soutenue par la section afin d'obtenir réparation. L'Assemblée Générale attend la tenue du Bureau de Conciliation le 27 septembre prochain comme étant une prochaine étape.

Bien évidemment, l'Assemblée est convaincue que la meilleure arme qui soit pour lutter et se prémunir contre ces mesures individuelles disciplinaires, réside dans l'action collective.

Aussi, l'Assemblée Générale s'emploiera à continuer de faire signer massivement la pétition intersyndicale de soutien à Anthony.

L'Assemblée Générale condamne une organisation du travail génératrice de souffrance au travail, de perte de sens et de déshumanisation. Il n'échappe pas à l'Assemblée Générale que le tout numérique décourage un grand nombre de Demandeur d'Emploi de se rendre en agence, ce qu'elle déplore.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale condamne le pilotage de l'activité par les seuls prismes que sont les indicateurs et les critères de performance, générateurs de stress. Ces critères, dénués de sens et hors sol, tronquent l'analyse de la qualité du travail.

L'Assemblée Générale condamne le recours massif aux emplois précaires (de droit commun ou contrats aidés) qui font sans cesse place, à de nouveaux collègues à former.

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

**Local FO** : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)





## **RESOLUTION**

### **ASSEMBLEE GENERALE**

### **21 SEPTEMBRE 2023**

L'Assemblée Générale condamne le mépris avec lequel la Direction Générale traite la question de l'augmentation générale des salaires. Alors que l'inflation record a fait décrocher notre pouvoir d'achat, depuis maintenant plus de 9 mois, les Ministères, comme la Direction Générale n'entendent pas augmenter nos salaires.

Pourtant, ceux-là en demandent toujours plus aux agents de Pôle emploi. L'Assemblée Générale réaffirme son attachement à la libre négociation des salaires. Elle rappelle, qu'à ce jour, plus de 22000 agents ont signé la pétition intersyndicale pour un rattrapage salarial sur 2022 et une revalorisation 2023 à hauteur de l'inflation.

Le gouvernement a beau jeu de prôner, dans un discours de façade à l'adresse des employeurs, la nécessaire augmentation des salaires et des grilles dans les entreprises et les branches quand, dans les faits, il ne s'applique pas ses propres recommandations !

### **L'Assemblée Générale revendique :**

- l'augmentation générale des salaires, pour compenser la perte de pouvoir d'achat du point de coefficient, qui atteint 20% depuis la création de Pôle Emploi !
- une augmentation générale d'à minima (pour le 1<sup>er</sup> coefficient de la grille) 150 euros net mensuel.
- un déroulement de carrière garanti pour tous les salariés de Pôle Emploi Pays de la Loire, sans groupe fermé et à durée indéterminée, fondé sur des critères professionnels objectifs, par la renégociation de l'accord de 2018.
- le retrait de la contre-réforme des retraites Macron- Borne. Deux ans fermes, minimum, pour tous : c'est toujours NON !
- la suspension de tous les décrets d'Assurance Chômage, le retour à la convention de 2017 et à un régime paritaire financé par la seule cotisation. Le retour à des négociations libres et non soumises à des lettres de cadrage.

### **Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

**Local FO** : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)







# RESOLUTION

## ASSEMBLEE GENERALE

### 21 SEPTEMBRE 2023

L'Assemblée Générale soutient les camarades en charge de la négociation de la future Assurance Chômage qui tenteront de sauvegarder une gouvernance paritaire, de supprimer la contra cyclicité et d'assurer une meilleure indemnisation pour les Demandeurs d'Emploi.

- l'abandon du projet France Travail ainsi que le maintien de toutes les garanties conventionnelles pour les agents privés et statutaires pour les agents publics.
- que l'ensemble des métiers de Pôle Emploi débute dans la classification aux niveaux supérieurs avec une révision des fiches métiers, exemple : Chargé d'Accueil Information ou Gestionnaire Appui débute au C1 au lieu du B1 actuellement, Conseiller Emploi débute au D1 au lieu du C1.
- la transformation en CDI de tous les contrats précaires (CDD, PEC CUI CAE, contrats Pro...). A ce sujet, l'Assemblée Générale se félicite du succès obtenu en 2022 devant le conseil d'Etat par la CDIsation de plus de 600 collègues en CDD suite à l'action judiciaire portée par FO, seule.
- le remplacement « poste pour poste » des arrêts maternité, longues maladies, formations, mise en disponibilité, départs (démissions, retraites...) **ainsi que des recrutements pour faire face à la charge de travail.** L'Assemblée Générale souligne l'action continue des militants FO devant la Direction lorsqu'ils sont élus.
- le retour à l'anonymat sur la base du volontariat pour tous
- l'arrêt des procédures disciplinaires arbitraires, notamment en lien avec les conflits d'intérêt et le détournement de finalité.
- 2 RM dans toutes les agences de plus de 50 agents
- 2 psychologues du travail dans toutes les agences de plus de 50 agents
- la remise en place l'ARC indemnisation sur l'ensemble des agences

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

**Local FO** : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysdeloire@pole-emploi.fr)





# RESOLUTION

## ASSEMBLEE GENERALE

### 21 SEPTEMBRE 2023

L'Assemblée Générale appelle à engager, à tous les niveaux, les actions, y compris celle de la grève, les discussions permettant d'aboutir à la satisfaction de ses revendications. Elle se dit prête à l'action commune plus large possible dès lors que les conditions sont réunies.

Elle mandate le Conseil Syndical pour développer la section FO par la syndicalisation. Elle s'engage pleinement dans la campagne électorale et mandate le Conseil Syndical pour tout mettre en œuvre pour que ces élections soient un succès pour FO.

L'Assemblée Générale appelle tous les adhérents FO à se saisir de cette résolution, à la faire connaître largement aux collègues, à voter et à faire voter FO du 13 au 23.

**Consciente que la situation nous impose de nous organiser toujours plus nombreux autour de FO, l'Assemblée Générale se déclare sur le pied de guerre pour faire rejoindre massivement les collègues en les syndiquant à FO afin de peser pour résister, revendiquer, reconquérir.**

### **LIBRES ET INDEPENDANTS !**

**Avec FO, je résiste, je revendique, je défends mes droits, je me protège !**

**Aux élections professionnelles du 13 au 23 novembre 2023, je fais le bon choix :**

**JE VOTE ET JE FAIS VOTER FO !**

**Mobilisez-vous avec nous, adhérez !**

**Local FO** : Direction Régionale Nantes Crucy, 3<sup>ème</sup> étage : 02 40 38 54 51 / 06 28 58 53 65  
[syndicat.cgt-fo-paysde Loire@pole-emploi.fr](mailto:syndicat.cgt-fo-paysde Loire@pole-emploi.fr)

